



**Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec**

Pour un budget qui priorise le bien-être collectif

Mémoire soumis par la
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)

Au ministre des Finances du Québec
Éric Girard

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026
du gouvernement du Québec

Février 2025

La FAFMRQ, en bref !

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) a été créée en 1974 afin de défendre les droits et intérêts des familles monoparentales et cela, avec une volonté claire dès ses débuts d'être un acteur de transformation sociale. Il est à noter que c'est en 1995 que celle-ci a officiellement intégré les familles recomposées à sa mission. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres qui œuvrent dans différentes régions du Québec. Ces organismes membres se consacrent à l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées, et ce, en créant des espaces d'entraide et en leur offrant diverses formes de soutien.

Au cours des 50 dernières années, la Fédération a tâché de soutenir ses membres dans la réalisation de leurs missions et les a représentés politiquement, cela, tout en s'impliquant dans différentes luttes collectives afin de défendre les droits et intérêts des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est activement mobilisée, on retrouve la lutte à la pauvreté, la mise en place du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfant incluant la perception automatique et leur défiscalisation ainsi que la création de politiques publiques et mesures financières de soutien aux familles. De plus, elle revendique, comme plusieurs alliés du mouvement communautaire, un meilleur financement à la mission pour tous les organismes communautaires ainsi qu'une plus grande équité entre ceux-ci. La FAFMRQ est active au sein de plusieurs partenariats de recherche ainsi qu'au sein de différentes coalitions toujours en gardant le cap sur l'amélioration des conditions de vie et droits des familles qu'elle représente.

Survol de nos organismes membres

Les membres de la FAFMRQ sont des organismes communautaires autonomes répartis dans 11 des 17 régions administratives du Québec et dont certains œuvrent à des niveaux régionaux ou même dans certains cas au niveau provincial¹. La très grande majorité des organismes membres interviennent directement auprès de personnes vivant des transitions familiales (séparation, monoparentalité, recomposition), traversant souvent des moments de crise. Ces personnes vivent des réalités qui peuvent être difficiles, dont de la surcharge de responsabilités et des difficultés de conciliation travail-famille-études, de la discrimination liée à leur situation familiale ou encore un manque de ressources financières. Les approches et activités de ces organismes se doivent de composer avec tout ce que ces transitions familiales impliquent en termes de défis, d'émotions et de réorganisations.

Ces organismes travaillent à répondre aux effets sur les familles, des réalités liées à la rupture, à la monoparentalité et à la recomposition. Ils participent activement au tissu social et sont les mieux placés pour répondre aux besoins des communautés dans lesquelles ils sont implantés. En plus de favoriser le développement individuel, par leurs pratiques citoyennes et leurs approches larges, ces organismes contribuent au développement collectif et social.

¹ Pour la liste de nos membres voir l'ANNEXE 1.

Introduction

Bien que des avancées aient été réalisées quant à la pauvreté vécue par les familles monoparentales au Québec au cours des dernières décennies, il demeure que celles-ci sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés financières. Il est à noter qu'en 2022, le taux de faible revenu de celles-ci était de 24% comparativement à 6% pour les familles biparentales selon les données de l'Institut de la statistique du Québec². Autrement dit, elles étaient en proportion quatre fois plus nombreuses à être à faible revenu. D'ailleurs, de nombreuses familles ont des conditions de vie difficile, selon le Bilan-Faim 2024 des banques alimentaires du Québec³, en plus d'observer une hausse générale des demandes, les demandes venant des familles augmentent elles aussi et les familles monoparentales y sont surreprésentées. L'insécurité alimentaire est un symptôme d'un mal plus grand, soit la pauvreté. Le coût du logement, difficilement compressible contrairement à l'alimentation, occupe une part importante du budget des familles. La part des familles monoparentales consacrant plus de 30% de leur revenu à se loger est de 17% alors qu'il est de 8% pour celles biparentales.

L'insécurité alimentaire et résidentielle ainsi que l'itinérance progressent rapidement à l'échelle de la province. Toutes les régions du Québec sont touchées, entre autres, car la pénurie de logements et l'explosion des coûts des loyers sont répandues à travers le territoire. Bon nombre de familles monoparentales et recomposées sont d'ailleurs touchées par la crise du logement. La séparation a d'importantes répercussions économiques et sociales, particulièrement, en ce qui a trait au logement. François Legault avait affirmé avant d'être élu premier ministre vouloir être le « gouvernement des familles », si tel est le cas, la CAQ doit non seulement améliorer leurs revenus, mais aussi le filet social plus généralement.

Pour sortir le Québec des multiples crises auxquelles il fait face, il est clair que d'investir dans les programmes sociaux, les services publics ainsi que le milieu communautaire sont bénéfiques à l'ensemble de la société. En plus du coût humain qu'engendrent les inégalités sociales, elles ont aussi des coûts financiers considérables. Dans le contexte actuel où les crises se sont exacerbées, pour la FAFMRQ, il est impératif que le prochain budget s'inscrive dans une plus grande visée de justice sociale. Si le gouvernement actuel souhaite répondre aux priorités de la population, comme le soutient le ministre Girard dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026, la priorité doit être donnée aux solidarités sociales afin que personne ne soit laissé derrière. Le progrès du Québec ne doit pas se réduire à sa reprise économique, mais davantage au bien-être collectif.

Ce mémoire prébudgétaire 2025-2026 s'organise en trois sections liées à des revendications portées par la FAFMRQ : (1) améliorer la fiscalité des familles et leurs revenus (2) privilégier la vitalité de l'action communautaire autonome (3) assurer un filet social fort à l'ensemble de la population.

² [Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), ménages et particuliers, Québec¹, 1996-2022](#)

³ https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf

1. Améliorer la fiscalité des familles et leurs revenus

Alors qu'une réforme du droit de la famille a eu cours sous le gouvernement de la CAQ, une réforme de la fiscalité des familles se fait, elle, toujours attendre. Déjà en 2008, dans un avis du Conseil de la Famille et de l'enfance, la nécessité d'apporter des changements dans la fiscalité avait été formulée afin que celle-ci soit mieux adaptée aux nouvelles modalités familiales, dont celles des familles recomposées.⁴ Lors du passage de la Fédération en commission parlementaire concernant la création d'un régime d'union parentale ayant eu cours en mai dernier, le ministre de la Justice avait affirmé avoir mis un comité en place sur la question. Or, aucune suite ou information sur le sujet n'a depuis été rendue publique et la FAFMRQ n'a reçu aucune invitation afin de contribuer à un processus visant une telle réforme.

Une des préoccupations de la Fédération liées à la fiscalité a trait à la recomposition familiale. Cela puisque faire vie commune réduit considérablement, après seulement 12 mois, les allocations familiales ainsi que certains crédits fiscaux. Bien que le fait de cohabiter puisse, certes, alléger certaines dépenses, elle présente pour de nombreuses familles des pertes financières importantes. Ces pertes présentent des défis notoires et peuvent même devenir une situation ingérable financièrement pour certains parents. C'est le cas lorsque des pertes trop grandes ne sont pas compensées par ce nouveau revenu familial calculé à partir des revenus combinés des deux membres du couple. Actuellement, un tel revenu familial est pris en compte dès un an de vie commune. Or, les études et les observations terrain tendent à démontrer que les dépenses au sein des familles recomposées sont complexes et que la mise en commun de celles-ci ainsi que des revenus ne se fait pas aussi automatiquement.

Alors que dans les familles dites nucléaires les dépenses liées aux enfants sont habituellement partagées, pour les familles recomposées, la réalité est différente. Selon les études menées par la sociologue Hélène Belleau de l'Institut de recherche scientifique du Québec⁵, ce sont les trois quarts des partenaires qui ne contribuent pas aux frais de garde ni à l'achat de vêtements ou de médicaments des enfants qui ne sont pas les siens. C'est également une réalité que l'on observe sur le terrain. En effet, lors d'une recomposition familiale, particulièrement lorsque celle-ci est récente, il n'est pas rare que les dépenses reliées aux enfants ne soient pas partagées ou qu'elles ne le soient qu'en partie. Les écarts de revenus persistants entre les hommes et les femmes font que ce sont davantage les mères qui en subissent les conséquences.

Évidemment, les situations ne sont pas toujours catastrophiques, notamment, lorsque les pertes financières encourues n'affectent pas les besoins essentiels, il n'en demeure pas moins que des parents doivent tout de même faire des choix difficiles qui peuvent affecter le bien-être des

⁴ Conseil de la famille et de l'enfance (2008), *Avis : Prendre en compte la diversité des familles* : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46644>

⁵ Consulter Hélène Belleau, Carmen Lavallée et Annabelle Seery (2017), *La gestion commune au sein des couples: une question de mariage ou pas?* et Hélène Belleau et Carmen Lavallée (2020) *Rapport de recherche, Unions et désunions conjugales au Québec*. Deuxième partie: *Désunions et parentalité* : https://espace.inrs.ca/id/eprint/10458/1/Belleau_unionsetdesunions_2020.pdf

membres de ces familles recomposées. Néanmoins, dans des cas plus graves, des déchirements familiaux ainsi que des conséquences dommageables surviennent et sont pour la FAFMRQ inutiles et cruels. Ces situations, souvent décrites comme « la taxe à la recomposition », exigent de revoir la fiscalité puisque celle-ci n'est plus adaptée en raison des mutations familiales survenues au cours des dernières décennies et crée des iniquités. Il importe d'atténuer les répercussions fiscales de la recomposition familiale en offrant une période plus longue avant que les partenaires cohabitants soient reconnus comme des « conjoints fiscaux » comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans le cadre d'autres lois ou encore en y allant avec une mesure plus graduelle. **La FAFMRQ demande donc au ministre des Finances de réformer la fiscalité afin que les familles recomposées ne fassent plus les frais de coupures trop drastiques dans leurs allocations et crédits.**

Pour de meilleurs revenus, hausser les prestations sociales

En tant que membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté et comme organisme qui s'implique depuis sa création dans la lutte à la pauvreté, il est important pour la Fédération d'aborder ici encore la question des revenus. L'amélioration des revenus des familles et des individus ne représente certainement pas la seule mesure pour lutter contre la pauvreté, mais elle demeure une priorité pour améliorer leurs conditions de vie. Actuellement, les protections publiques offrant des revenus, sous forme de prestations d'aide sociale ou d'allocations versées et de crédits d'impôt, ne permettent pas à un individu et à sa famille de sortir de la pauvreté, ni même de répondre à leurs besoins de base. C'est une réalité inacceptable à laquelle le prochain budget du gouvernement devrait s'atteler. **La FAFMRQ demande que le gouvernement rehausse les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.**

Une autre revendication de la Fédération concerne, elle, à la fois les programmes sociaux ainsi que les revenus pour les familles monoparentales et recomposées. **La FAFMRQ demande que, dans son prochain budget, soient prévues les sommes nécessaires afin d'exclure complètement les pensions alimentaires pour enfants dans le calcul des revenus de ses quatre programmes sociaux (Aide financière aux études, Allocation-logement, prestations d'assistance sociale et accès à l'aide juridique).** Cette somme ne devrait pas être importante puisque l'exemption de 500\$ allouée en 2023 couvre la quasi-totalité de ces situations et permettrait du même coup d'enjoindre le pas à d'autres provinces comme celle de l'Ontario. Cette dernière a procédé à cette exclusion depuis plusieurs années déjà, soit en 2017.

Les mesures de soutien public offertes au temps fort de la pandémie de Covid-19, par contre limitées uniquement à la population salariée, ont permis aux personnes qui en ont bénéficié de couvrir leurs besoins de base⁶. Il s'agit là d'une démonstration du potentiel de ce que peut réaliser l'État pour contrer la pauvreté et donc prioriser le bien-être de l'ensemble de la population. Le contexte social actuel préoccupe la Fédération puisque les familles que rencontrent ses membres

⁶ V. Labrie et M. Nguyen (collab. E.-L. Couturier), *Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*, en ligne : <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Revenu-viable-2023-WEB.pdf>

semblent de plus en plus défavorisées sur le plan économique. Enrayer la pauvreté des enfants et de leurs familles devrait être une priorité du gouvernement.

2. Privilégier la vitalité de l'action communautaire autonome

La FAFMRQ fait partie d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Malgré une forte reprise économique à la suite de la pandémie, les défis actuels du mouvement communautaire sont grands, reflétant les nombreuses crises sociales qui s'aggravent au Québec depuis des années et qui semblent atteindre un nouveau paroxysme. Ce sont les organismes communautaires qui sont en première ligne pour accueillir la détresse sociale générée, y répondre par leurs interventions alternatives, et tenter, aux côtés des personnes, de reprendre du pouvoir par l'implication citoyenne et les mobilisations collectives.

Le financement gouvernemental, quoiqu'une importante source de revenus pour la majorité des organismes communautaires, demeure nettement insuffisant. Les sommes investies par le gouvernement dans les dernières années, bien que bénéfiques, n'ont pas permis de combler le sous-financement qui perdure depuis des années. Cette situation est le résultat d'un désengagement de l'État envers les organismes communautaires pendant près de quinze années consécutives entre 2008 et 2022. En effet, pendant ces années, aucun plan d'action gouvernemental n'est venu soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome provoquant ainsi une régression importante de la proportion des investissements dédiés en soutien à la mission globale. La FAFMRQ est solidaire de l'ensemble des 4500 organismes qui composent le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) duquel elle fait partie et milite activement depuis plusieurs années pour un meilleur financement de ces organismes ainsi que pour davantage de reconnaissance. C'est pourquoi elle est solidaire des revendications des différents secteurs du mouvement pour rehausser et indexer annuellement le financement à la mission globale.

Pour que les organismes d'ACA puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale, telle que spécifiée dans la Politique en action communautaire.

Selon la méthode de calcul adoptée en janvier 2024 par les membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), un organisme aurait besoin en moyenne de 7 employé·e·s à temps plein, selon un taux horaire moyen de 32,93\$/h. Le RQ-ACA estime que la masse salariale d'un organisme représenterait une proportion de 70%, alors que les frais d'activité seraient de 30%. Ainsi, le seuil minimum moyen qu'un organisme aurait besoin en soutien à la mission globale serait évalué à 798 194\$. Les investissements supplémentaires nécessaires pour que l'ensemble des organismes d'ACA puissent réaliser leur mission avec des conditions de travail

équivalentes à la moyenne québécoise sont énormes, soit 2,6G\$. **La FAFMRQ appuie la revendication du RQ-ACA et demande donc au gouvernement qu’il investisse 2,6G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d’action communautaire autonome, et ce, par l’entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.**

Les associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) ont une approche et des activités qui les distinguent. Si les OCF centrent davantage leurs actions sur l’enrichissement de l’expérience parentale, les AFMR accueillent plus souvent des parents qui vivent ou un vécu une transition familiale (rupture, monoparentalité, recomposition familiale), avec tout ce que cela implique en termes de défis, d’émotions et de réorganisations. Or, précisons que ce ne sont pas tous nos membres qui sont financés par le ministère de la Famille bien que tous travaillent sur des réalités liées à la monoparentalité et la recomposition familiale⁷.

Actuellement, nos membres ont de la difficulté à répondre à l’ampleur des demandes des familles en situation de vulnérabilité, mais aussi à offrir des conditions d’emploi qui favorise l’attraction et la rétention de la main-d’œuvre. Une grande majorité de nos groupes nous ont partagé au cours des dernières années d’importantes difficultés dans le recrutement et le maintien du personnel. Cela a inévitablement des effets sur leur capacité à réaliser leur mission ainsi que sur la charge de travail et donc les conditions d’emploi du personnel en place.

Dans le cadre du dernier plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) 2022-2027, en raison notamment de leur contribution au développement économique et social, un investissement de 1,1 milliard sur 5 ans avait été annoncé. Or, ce montant ne représente pas des augmentations suffisantes pour répondre aux besoins des organismes communautaires. La FAFMRQ a déjà salué l’augmentation du financement à la mission des organismes du secteur famille, qui atteindra 185 000\$ pour 2026-2027. Toutefois, ce montant est encore en dessous de la recommandation de la Commission spéciale sur les droits aux enfants qui était de 200 000\$ de financement à la mission avec une indexation annuelle en 2019 pour les organismes œuvrant auprès des familles. Recommandation qui a d’ailleurs été réitérée dans son rapport final déposé en 2021⁸ en soulignant le rôle crucial joué par ceux-ci. La FAFMRQ reconnaît les efforts déployés par le gouvernement de la CAQ, mais croit qu’il peut en faire encore davantage.

Malgré l’impact considérable de l’augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions et, quand ils le sont, ceux-ci sont indexés selon l’Indice des prix à la consommation (IPC). Cette méthode d’indexation présente deux lacunes. D’une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l’avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité

⁷ Pour l’année financière 2022-2023, parmi les 43 organismes membres de la FAFMRQ, 42 reçoivent du financement à la mission du gouvernement du Québec, dont 31 organismes par le ministère de la Famille, 9 par le ministère de la Santé et des Services sociaux et 2 au ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

⁸Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) :

www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

C'est pourquoi un outil a été développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires (TRPOCB) pour remplacer l'IPC: l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire⁹. Le remplacement de l'IPC par l'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année. **La FAFMRQ appuie la revendication de la TRPOCB voulant que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).**

En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent donc consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources de revenus qui se traduisent souvent en financement par projets. Selon une enquête interne réalisée auprès de nos membres en 2024, la moitié de nos organismes membres passent plus de 100 heures annuellement à la recherche de financement ou à des activités d'autofinancement. En plus d'être énergivore en termes de reddition de comptes, ce financement ponctuel, tel que le financement par projets, crée une instabilité pour les équipes de travail.

Selon le RQ-ACA, bien que la proportion du financement total accordé en soutien à la mission globale ait connu une certaine augmentation (passant de 53,1 % en 2021-2022 à 56,7 % en 2022-2023), la portion attribuée au financement par projet (14,9 %) n'a jamais été aussi élevée depuis 2001, et ce, malgré que 2022-2023 soit aussi la première année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027. Ainsi, **la FAFMRQ appuie la revendication du RQ-ACA et demande au gouvernement d'augmenter le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux**, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Et, que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.

Alors que l'action communautaire est reconnue par le gouvernement comme essentielle à nos collectivités, l'expertise des organismes communautaires autonome doit passer par une meilleure reconnaissance de son apport par les différentes instances publiques. Leur importante contribution à la richesse de notre tissu social doit être financée et reconnue à la hauteur du travail accompli. Pour ce faire, il est impératif que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux participent à ce redressement financier et que les engagements du gouvernement se renouvellent

⁹ Développé à l'initiative de la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles du Québec (TRPOCB) et une équipe de chercheurs du Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion, à l'Université du Québec à Montréal.

tous les cinq ans, via un plan d'action gouvernemental en action communautaire. Seule une loi peut nous donner cette garantie. C'est pourquoi **la FAFMRQ soutient la revendication du RQ-ACA voulant que le gouvernement du Québec adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'ACA.**

À l'instar des autres organismes de l'ACA, nos organismes membres doivent donc demeurer libres de déterminer leur mission, leurs approches d'intervention, leurs pratiques ainsi que leurs modes de gestion. Ils ne devraient, en aucun cas, être tenus de compenser pour les insuffisances du réseau public et leur mission doit impérativement demeurer distincte de celle du réseau de la santé et des services sociaux.

3. Assurer un filet social fort

Le filet social québécois a été dangereusement affaibli par la recherche d'économies au fil des dernières années par les gouvernements, aux dépens des principes fondamentaux qu'ils sont censés incarner, à savoir l'accessibilité, la qualité, l'universalité et la gratuité. Le réseau public craque de partout, et ces débordements ont des répercussions majeures sur les organismes communautaires. En effet, les organismes communautaires sont de plus en plus amenés à pallier la dégradation des services publics et des programmes sociaux en agissant dans l'urgence — ce qui les éloigne de leur mission première de transformation sociale, soit d'intervenir sur les causes structurelles des problématiques observées.

Les membres de la FAFMRQ constatent davantage de problèmes de santé, notamment des enjeux de santé mentale significatifs ainsi que de consommation, cela en plus d'une défavorisation sur le plan matériel. Ces facteurs difficiles s'ajoutent aux défis d'une séparation ou de la monoparentalité. Toutefois, comme les associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) sont censées être des milieux de vie et non des centres de crise, les personnes qui y travaillent ne sont pas toujours outillées pour répondre adéquatement à ces nouveaux besoins. De plus, cette situation n'est pas sans conséquence pour leur propre charge de travail et leur santé.

Aux mauvaises conditions de vie d'un nombre grandissant de familles, le manque d'accès à plusieurs services publics et programmes sociaux est observé par nos membres. Les manques sont importants, et ce, de manière générale dans les services de santé et sociaux, mais aussi en psychothérapie, dans le milieu de la petite enfance, des écoles publiques, des ressources spécialisées en éducation, du transport collectif ou des logements sociaux, etc. Or, l'importance de ces systèmes publics n'est plus à démontrer. Afin d'assurer un accès universel à des services de gratuité et de qualité, il importe que le gouvernement fonde ses choix politiques pour son prochain budget sur ces principes d'accessibilité et d'universalité. L'élaboration du budget 2025-2026 doit

reposer sur des principes de justice sociale et du bien commun afin d'assurer la cohésion de tout la société québécoise.

La crise du logement qui a cours actuellement à la grandeur de la province a des effets réels sur la qualité de vie des familles. Déjà en 2021, selon les données du dernier Recensement, 18 655 familles monoparentales avaient des besoins impérieux de logements, c'est-à-dire qu'elles vivaient dans un logement en mauvais état, inabordable ou d'une taille insuffisante, et ce, avec un revenu annuel médian annuel de 27 800 \$.¹⁰ À partir de ces mêmes données, le ministère de la Famille a aussi produit un portrait plutôt sombre sur le logement, démontrant que les familles avec enfants sont plus susceptibles de consacrer une trop grande part de leurs revenus à se loger. Les familles monoparentales sont encore plus nombreuses à payer un loyer trop cher, mais aussi à vivre dans un logement trop petit, insalubre ou ayant besoin de réparations majeures. Cela a, malheureusement, des dommages sur les enfants qui, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ), augmentant le risque de développer des troubles de santé, de développement cognitif, langagier ou socioaffectif chez les enfants. Ainsi, En appuie au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), **la FAFMRQ demande au gouvernement de s'engager pour l'accès à un logement de qualité à prix abordable, cela en réalisant la construction d'au moins 10 000 nouveaux logements sociaux par année au cours des cinq prochaines années (50 000 logements sur cinq ans)** et qu'il reconnaisse formellement le droit au logement et confère aux locataires de meilleurs droits.

Aujourd'hui, en plus de l'insécurité alimentaire et résidentielle en augmentation ainsi que la hausse de l'itinérance, les réseaux de santé, d'éducation et de services de garde éducatifs à l'enfance, pourtant des missions fondamentales de l'État, sont dans un état précaire. Il est impératif de renforcer notre filet social et de respecter les droits fondamentaux avant tout. La priorité du gouvernement se doit d'aller chercher les revenus nécessaires là où ils se trouvent, auprès des mieux nantis et de grandes entreprises. Pour ce faire, plusieurs mesures fiscales progressives pourraient être mises en place. Par exemple, instaurer un impôt sur le patrimoine du 1% des plus riches, réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire. La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, il serait possible de récupérer plusieurs milliards de \$ par année¹¹. Ainsi, ces mesures permettraient d'investir davantage dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome.

¹⁰ FRAPRU (2024) : https://fafmrq.espressostaging.com/wp-content/uploads/2024/03/V4ComLIAISON_bulletin-MARS-48-3_V4-6mars_compressed.pdf

¹¹ Document sur les solutions fiscales de la Coalition Main rouge (2021) : <https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>

En cohérence avec notre mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées et notre volonté d'une plus grande justice sociale, en tant que membre de la Coalition Main rouge, **la FAFMRQ invite le gouvernement actuel à repenser sa vision économique pour y inclure de nouvelles mesures fiscales qui visent une redistribution plus juste au sein de la société.** Le bien-être collectif doit primer sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. À l'instar d'autres groupes de la société civile et d'autres organisations, la Fédération soutient l'idée que ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant que nous allons nous sortir de ces crises, mais bien en resserrant les mailles de notre filet social.

En guise de conclusion

Dans le contexte actuel de crises, un changement de vision s'impose afin que la priorité ne soit donnée au progrès économique, mais bien à des mesures structurantes qui permettraient une sortie de ces crises pour le Québec. Les politiques fiscales mises en place depuis près de 50 ans ont affaibli le filet social à un point tel que c'est l'équilibre de la société qui est aujourd'hui menacé, plus que jamais, il est nécessaire que le gouvernement fasse preuve d'ambition et mette en place les mesures nécessaires pour reconstruire le filet social.

La FAFMRQ souhaite un budget 2025-2026 qui priorise une redistribution de la richesse, un renforcement du filet social, notamment, par l'amélioration de l'accès aux services publics gratuits et de qualité ainsi qu'un financement du milieu communautaire à la hauteur du travail qu'il accomplit et de la richesse qu'il génère. Par ailleurs, si le gouvernement actuel souhaite soutenir les familles dont celles les plus vulnérabilisées, il se doit de réformer la fiscalité afin qu'elle soit adaptée aux nouvelles réalités contemporaines et plus justes. Cela en plus d'améliorer les revenus des franges les moins nanties de sa population, dont certaines familles monoparentales qui font appel à des prestations sociales.

La Fédération appelle le gouvernement à en finir avec des politiques qui fragilisent toujours davantage les groupes les plus défavorisés de la société au bénéfice des élites économiques. Les conditions de vie déplorables dans lesquelles vivent un trop grand nombre de personnes au Québec, dont des enfants, sont tout simplement inacceptables pour une société riche comme la nôtre. Le prochain budget du gouvernement Legault se doit de réduire les écarts de richesse pour ainsi favoriser le bien commun et non le profit de certains. Cela est non seulement souhaitable, mais bien possible avec de la volonté politique!

ANNEXE 1 – LISTE DE MEMBRES FAFMRQ

MEMBRES ACTIFS

Bas-Saint-Laurent

- Parent D’abord MRC de Matane

Capitale-Nationale

- Carrefour Familles Monoparentales
- Carrefour F.M. Portneuf
- Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec
- Mères et monde – Centre communautaire et résidentiel par et pour jeunes mères
- Sources Vives au cœur de la famille

Centre-du-Québec

- Association des familles monoparentales et recomposées La Source
- Réseau d’aide aux familles en transition

Chaudière-Appalaches

- Association des Familles Monoparentales et Recomposées La Chaudière (AFMRC)

Estrie

- Réseau d’appui aux familles monoparentales et recomposées de l’Estrie

Lanaudière

- Association carrefour famille Montcalm
- Cible Famille Brandon
- Maison Pauline Bonin

Laurentides

- Parents Uniques des Laurentides

Montérégie

- Bonjour Soleil-Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu
- Entraide pour Monoparentales et Familles Recomposées du Suroît
- Réseau famille action

Montréal

- Centre haïtien d’action familiale
- Escale Famille Le Triolet
- Famijeunes

- Halte la Ressource
- La Petite Maison de la Miséricorde
- Réseau Habitation Femmes / La Chrysalide
- RePère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée
- Service d'Entraide Passerelle – SEP

Outaouais

- Associations des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- AFMR des Grandes-Rivières
- Parents-Branchés

MEMBRES ASSOCIÉS

Lanaudière

- Maison de la famille Aux quatre vents
- Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière

Montérégie

- Le Fablier, une histoire de familles
- Maison la Virevolte
- Quartier des Femmes

Montréal

- Mères avec pouvoir
- Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal
- Station Familles

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Centre D'Intervention familiale Le Transit
- Femmes-Action: séparation-divorce

National

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Coalition des familles LGBT+
- Première Ressource, aide aux parents
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec